



## Projet de fusion :

Quand le patron annonce quelque chose, on est toujours perdant

**Mais il est encore temps de réagir !**

**Michelin espère boucler tranquillement sa fusion, et pense obtenir un accord syndical sur son projet après la réunion du Comité d'Entreprise du lundi 26 avril.**

La direction a l'intention d'adresser ensuite un avenant MFPM au contrat de travail à chacun d'entre nous dès juin. Nous aurions alors un mois pour nous déterminer individuellement.

Elle a beau nous vanter son projet, personne n'est gagnant à part le patron, pour qui cette fusion est encore une opportunité pour revenir sur nos droits.

**Au bilan, pour la majorité d'entre nous, le nombre de jours travaillé sur l'année augmente.** Et ces jours ne seront même pas payé intégralement. Nous devrions donc accepter de travailler gratuitement ?

Se rajoutent plusieurs autres reculs, notamment concernant nos retraites.

**Mais il n'y a pas de fatalité à ce que les salariés soient toujours les perdant, pendant que les actionnaires sont à la fête !**

Par ailleurs, nous demandions depuis des semaines à la direction de nous remettre des modèles de contrats. Suite au courrier que nous lui avons adressé le 12 avril, elle a fini par les donner aux organisations syndicales cette semaine.

C'est en effet, la moindre des choses que l'on puisse en prendre connaissance et en discuter tous ensemble, avant de les recevoir chacun chez soit.

**Ces contrats individuels ne sont pas une affaire individuelle, leur contenu engage notre avenir collectif.**

Comme chacun pourra le constater, ces contrats sont une opportunité pour la direction pour augmenter la flexibilité :

↳ **Flexibilité des horaires**, puisque pour les salariés en 3x8, comme en EFS, elle précise qu'elle pourra nous « proposer » d'autres horaires ... mais individuellement, quel "choix" auront nous réellement ?

↳ **Flexibilité des postes de travail**, puisqu'il est écrit que, en signant ce contrat, le salarié :  
**« accepte dès à présent tout changement de lieu de travail sur l'établissement de Clermont Ferrand ».**

Changer de poste de temps en temps, pourquoi pas ? ... mais la formulation est claire, la direction pourra, si elle le décide, nous imposer "quand et où" nous muter ... sans nous laisser le choix : elle nous demande donc de lui signer par avance un "chèque en blanc" !

**Alors c'est tous ensemble qu'il nous faut aller dire à la direction :**

- ↳ **Notre refus de l'allongement de la durée du travail**
- ↳ **Notre refus du travail gratuit**
- ↳ **Notre refus de l'aggravation de la flexibilité**

## Non à l'allongement de la durée du travail !

### Faisons un petit calcul pour un salarié en 3x8 :

Un salarié embauché à SODG en 2000 à l'âge de 19 ans en horaires 3x8 qui choisissait les "2 jours de RTT".

Il est aujourd'hui âgé de 29 ans et a 10 ans d'ancienneté.

Pour partir en retraite à 60 ans, il devra travailler encore 31 ans (il aura en tout travaillé 41 ans).

- 5 jours par an de plus = 155 jours
- Congés d'ancienneté qui auraient été acquis à partir de 15 ans d'ancienneté = 66 jours

**Au total, en passant à la MFPM au 1<sup>er</sup> janvier  
dans les conditions que  
Michelin voudrait nous imposer,  
notre camarade en 3x8 devra travaillé  
221 jours supplémentaires,  
soit une année de plus, d'ici sa retraite !**

### Et pour un salarié en EFS ?

Faisons le même calcul pour le même salarié qui serait en EFS :

Un salarié embauché à SODG en 2000 à l'âge de 19 ans en horaires EFS qui choisissait les "2 jours de RTT".

Il est aujourd'hui âgé de 29 ans et a 10 ans d'ancienneté.

Pour partir en retraite à 60 ans, il devra travailler encore 31 ans (il aura en tout travaillé 41 ans).

- 1 jours par an de plus = 31 jours
- Congés d'ancienneté qui auraient été acquis à partir de 15 ans d'ancienneté = 66 jours

**Au total, en passant à la MFPM au 1<sup>er</sup> janvier  
dans les conditions que  
Michelin voudrait nous imposer,  
notre camarade en EFS devra travaillé  
97 jours supplémentaires,  
soit près d'une année d'EFS de plus, d'ici sa retraite !**

## Le savant calcul de Michelin pour nous faire travailler gratuitement :

*Chacun a reçu sa « simulation » fin février.  
Tout est fait pour que chacun ne puisse pas  
comparer son salaire de base actuel (calculé  
à l'année pour un collaborateur) avec celui à  
la MFPM (calculé à l'heure pour un agent).*

*Un salarié en 3x8 qui choisissait l'option  
"2 jours de RTT", va travailler 5 jours de  
plus par an. Mais seulement 2 ou 3 jours lui  
seront réellement payés.*

*Un salarié en 3x8 qui choisissait l'option "1%",  
va travailler lui, trois jours de plus par an avec  
une perte moindre ... mais le 1 % disparaît  
(correspondant à une perte de 2,1 jours).*

**C'est du vol !**

\* \* \* \* \*

### Prenons un exemple à partir d'une simulation d'un de nos camarades :

*Ce salarié gagne 20637 € brut (hors prime  
d'ancienneté) en 2010 à SODG.*

*Il choisit les "2 jours de RTT".*

*Il touchait 1500 € de primes à l'année.*

*Il touchera, à la MFPM, 1772 € de primes*

*↳ Soit un écart "positif" de 272 € à l'année  
pour les primes*

***Pour les 5 jours supplémentaires, il aurait dû  
toucher 521 € de plus sur le salaire brut de  
base (ligne 10).***

*À la ligne 11 (écart de primes plus les 5 jours  
supplémentaires) il ne gagne plus que 249 €  
au lieu de 521 € (seulement la moitié).*

*En fait, à la ligne 11 de la simulation, l'écart  
des primes est déduit du salaire de base.*

*C'est pourquoi l'écart de salaire  
correspondant aux 5 jours travaillés en plus  
(ligne 10) n'est pas payé intégralement.*

### En résumé :

***pour 5 jours de travail supplémentaires  
il ne sera payé que 2,5 jours de plus !***

(\* la dernière version de l'accord, avec un mode de calcul différent, ne modifie que de quelques euros le résultat ...